VILLE DE pully
Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ch. de la Damataire 13 - CP 63 - 1009 Pully

Demande N° 61-2026

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 10/11/2026 au 08/12/2026

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire Armée du Salut

Demandeur Armée du Salut Gérance

Adresse Chemin de Combes 1A Parcelle N° 3869

Type de demande ☒ Abattage ☐ Elagage ☐ Taille

Végétation concernée ☒ Arbre isolé ☐ Haie ☐ Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé ☐ Oui → N° (voir plan de classement des arbres)
☒ Non

Essence(s) Chamaecyparis lawsoniana columaris

Diamètre(s) du tronc 40 cm Hauteur(s) : env 4,5m

Etat sanitaire malade

Motif de l'abattage / élagage / taille

Arbre en mauvaise état, beaucoups de parties seiche.

Tél. +41 21 721 37 00 - due@pully.ch
www.pully.ch

VILLE DE pully

Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ch. de la Damataire 13 - CP 63 - 1009 Pully

Demande N° 61-2026

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom Fondation Nom Armée du Salut
Adresse Laupenstrasse 5, 3008 Bern
Téléphone +41 (0) 31 388 05 91
Adresse e-mail info@armeedusalut.ch

Entreprise mandatée pour les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage

Prénom Guillaume Nom GAUDOT
Société Design et Concept Végétal SARL
Adresse Chemin du Liseron 47, 1053 PULLY
Téléphone 079 639 00 21
Adresse e-mail info@conceptvegetal.ch

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) 1
Essence(s) Lagerstroemia Indica Natchez Tige
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.
En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.
La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.
Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.
Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* :

☐ Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
☒ Photos de l'arbre actuel
☐ Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date Pully, le 02 nov 26 **Signature**